

1  
 Séance du lundi 3 mai 1915

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. M. Aumont, Barbier, Beauvisage, Chastenet, Chantemps, Danner, Dupont, Ferdinand Orsyfus, Gervais, Fouchon, Jeanneney, Lucien Hubert, Marin Michel, Chopiteau, Perchat, Péronnet, Périgean, Steeg, De Selves, Chierzy, Croquillot.

M. De Selves rend compte à la commission d'une entrevue qu'il a eue avec M. Le Directeur général des contributions directes au sujet du projet de loi sur le service des mutations cadastrales et notamment sur le dernier paragraphe de l'article unique disant qu'un décret fixerait les honoraires auxquels pourrait donner lieu la rédaction des extraits, paragraphe que la commission a supprimé.

M. le rapporteur donne lecture d'une lettre de M. le garde des sceaux à M. le ministre des finances demandant que ces honoraires soient fixés au chiffre maximum de 7 centimes par extrait. Il ajoute qu'il a cru pouvoir accepter cette proposition, au nom de la commission des finances, mais pour éviter le retour du projet de loi au Sénat,

Il a été entendu que cette mesure ferait l'objet d'un décret. Ces honoraires seraient perçus par les receveurs de l'enregistrement (adhésion).

No. le Président fait part à la commission, au sujet du rapport de M. Millies-Lacroix sur les marchés de projectiles passés au ministère de la guerre, que dix exemplaires de ce rapport, non tirés à l'impression, ont été tirés à la machine à écrire et numérotés de 1 à 10. Un exemplaire a été remis à No. le Président du Conseil, un à M. le ministre de la guerre, un à No. le ministre des finances et un au Président de la commission de l'armée. Les autres ont été répartis de la façon suivante: un au Président de la commission des finances; un à No. le rapporteur général et trois à No. Millies-Lacroix. Le dernier reste aux archives de la commission à la disposition des membres qui désireraient le consulter.

En second lieu, il fait connaître qu'il a reçu, ce matin, la visite d'un industriel de Marseille qui l'a informé qu'un marché de trois millions de papiers alimentaires avait été consenti à un restaurateur non français de Paris. Les chambres de commerce de Marseille et de Paris ont protesté. Il propose de renvoyer à No. Millies-Lacroix l'examen de cette question.

Cette proposition est adoptée.

Enfin No. Dony Cochon, qu'il a

rencontré, lui a exprimé le désir d'être entendu par la commission sur la question des explosifs.

M. Donnay fait remarquer qu'il a déjà été entendu sur ce sujet par la sous-commission de l'armée.

M. le rapporteur général estime qu'il y aurait peut-être un certain danger à l'entendre, alors que la commission des finances n'a en <sup>encore</sup> aucun contact avec la commission de l'armée. Il se demande, en outre, si cette question est bien du ressort de cette dernière.

M. De Selves propose de passer à toute décision de cette nature.

Cette proposition est adoptée.

M. Ferdinand Dreyfus, après avoir fait l'historique de la question, fait un exposé du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la régularisation des décrets des 24 novembre 1914 et 9 janvier 1915 fixant les conditions à remplir par les fonds municipaux et départementaux de chômage pour bénéficier des subventions du fonds national de chômage. Il fait connaître ensuite les grandes lignes de son rapport.

A la suite d'une discussion à laquelle prennent part M. M. Barbier, Dupont, Chastenet, De Selves, le rapporteur, le rapporteur général et le Président, la

4  
 commission, sur la proposition de No. De Selves,  
 décide de ne prendre aucune décision sur  
 ce projet avant d'avoir entendu le ministre  
 compétent.

No. Perrot entretient ensuite la commission  
 d'un nouvel article que la commission des  
 chemins de fer demande d'insérer dans le  
 projet de loi relatif aux chemins en faveur  
 des ouvriers travaillant sur les chantiers de  
 travaux publics.

La décision à prendre sur cette question  
 est ajournée.

No. Dupont appelle l'attention de la  
 commission sur la proposition <sup>dela</sup> ~~d'insérer~~ <sup>dela</sup> ~~d'insérer~~  
 d'accorder la  
 gratuité à l'envoi des colis aux soldats mécontents.  
 Il croit savoir qu'un décret dans ce sens doit  
 être rendu par le Gouvernement.

La commission, sur la proposition de  
No. le Président, se déclare favorable à la  
 mesure, mais demande, en raison de la  
 difficulté d'application, de connaître ce  
 projet de décret.

No. Gervais donne lecture de  
 trois rapports sur les objets suivants :

1<sup>o</sup> Réglementation de la situation,  
 au point de vue de la solde, du personnel  
 relevant de l'administration des colonies  
 pendant la durée des opérations militaires;

5

2° application aux colonies de la loi  
du 5 août 1914 et des décrets sur le cumul  
de la solde militaire avec les traitements  
civils et les pensions militaires;

3° Extension aux colonies de la loi du  
5 août 1914 accordant pendant la durée  
de la guerre des allocations aux familles  
nécessitées dont le soutien serait appelé  
sous les drapeaux.

Ces trois rapports sont successivement  
mis aux voix et adoptés.

M. Charton donne lecture d'un  
rapport sur la proposition de loi relative  
aux délais des prescriptions et péremptions  
qui ne seront acquises qu'après la cessation  
des hostilités.

Le rapport est adopté.

La séance est levée à 4 heures.

---